

Informations clés pour l'investisseur

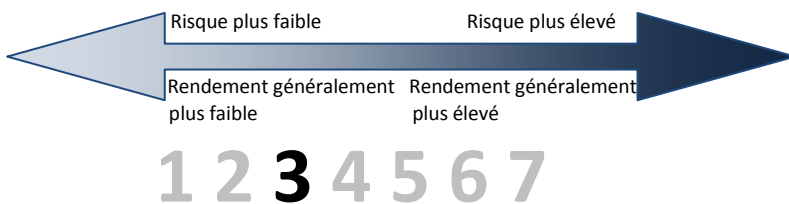
Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Cheyne Convertibles Absolute Return Fund (le « Fonds »), un compartiment de Cheyne Select UCITS Fund plc Catégorie I2 (€) ISIN : IE00B66KDQ29

Objectifs et politique d'investissement

- Le Fonds vise à réaliser une appréciation attrayante du capital sur le long terme en investissant dans un portefeuille diversifié de Titres Convertibles, indépendamment des conditions du marché.
- Le Fonds investira principalement dans des Titres Convertibles (titres à revenu fixe et actions convertibles en ou échangeables contre des actions ordinaires) sélectionnés sur la base d'une analyse rigoureuse de la santé financière des émetteurs et des performances attendues des actions dans lesquels ils peuvent être convertis.
- Le Fonds pourra également investir dans des titres à revenu fixe (émis par des gouvernements ou des entreprises) et des actions, ainsi que dans des fonds du marché monétaire ou cotés en bourse (à concurrence de 10 % de la valeur nette d'inventaire).
- À travers l'utilisation de Produits Dérivés, le Fonds pourra acquérir une plus grande exposition aux investissements sous-jacents, comparé à un scénario d'investissement direct (« Effet de Levier »), dans les limites de 600 % de la valeur nette d'inventaire (« VNI »).
- Le Fonds aura recours à des Produits Dérivés (instruments dont la valeur est basée sur les performances d'un autre actif, indice ou investissement financier) à des fins d'investissement et pour se protéger des fluctuations des prix des actifs, des taux de change ou des taux d'intérêt.
- Les titres dans lesquels le Fonds investit peuvent être de n'importe quelle qualité de crédit et provenir d'émetteurs de n'importe quelle industrie, région ou capitalisation boursière, à condition que la valeur des titres provenant d'émetteurs de Marchés Émergents ne soit pas supérieure à 30 % de la valeur nette d'inventaire du Fonds.
- Aucun revenu réalisé par le Fonds (moins les dépenses) ne sera distribué aux investisseurs, mais sera cumulé dans la valeur nette d'inventaire du Fonds.
- Les investisseurs peuvent demander la souscription ou le rachat d'actions chaque jour ouvrable dans le secteur bancaire à Londres (« Jours Ouvrables »), moyennant un préavis d'un Jour Ouvrable pour les souscriptions et de quatre Jours Ouvrables pour les rachats.
- Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 2 (deux) à 4 (quatre) ans.
- Pour obtenir des informations complètes sur les objectifs et la politique d'investissement, ainsi que sur les politiques de souscription et de rachat, veuillez vous reporter au supplément du Fonds.

Profil de risque et de rendement



Le Fonds appartient à la catégorie 3 car il investit principalement dans des Titres Convertibles et des Produits Dérivés, ce qui peut conduire à des niveaux de fluctuation des prix dans la valeur nette d'inventaire plus élevés que si le Fonds investissait uniquement dans des titres à revenu fixe.

Cette note est calculée sur la base de données historiques et peut ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. La catégorie de risque n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le Fonds n'offre aucune protection du capital ni aucune garantie de rendement.

Pour en savoir plus, veuillez vous reporter à la section du prospectus intitulée « Facteurs de risque ».

Dans la poursuite de son objectif d'investissement, le Fonds sera exposé à des risques supplémentaires, y compris, mais sans s'y limiter :

L'Effet de Levier peut multiplier les gains et les pertes, en particulier dans des périodes de conditions de marché anormales et défavorables.

Certains Produits Dérivés peuvent entraîner des gains ou des pertes supérieures au montant initial investi.

Une partie liée par contrat avec le Fonds pour des titres ou pour la garde des actifs du Fonds peut faillir à ses obligations ou faire faillite, pouvant ainsi exposer le Fonds à une perte financière.

En général, les actifs du Fonds peuvent facilement être achetés et vendus dans des conditions normales de marché. Toutefois, un actif ou, dans le cas de Titres Convertibles et de Produits Dérivés, un actif sous-jacent peut avoir un nombre insuffisant d'acheteurs et de vendeurs pour qu'il soit possible de le négocier facilement dans des conditions anormales du marché, ce qui peut rendre difficile l'achat ou la vente à un prix avantageux.

Les Titres Convertible exposent le Fonds au risque de non satisfaction des obligations de l'émetteur de la partie à revenu fixe du titre, ou de non réalisation de la performance de l'action sous-jacente dans laquelle il peut être converti.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Aucuns
Frais de sortie	3,0 %
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	2,1 %
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	15 % de la portion de la valeur nette d'inventaire de la Catégorie dépassant le taux EURIBOR à 3 mois pour la période (« seuil ») et la valeur nette d'inventaire précédente la plus élevée atteinte par la Catégorie (« high-water mark »). En ce qui concerne la commission de performance, toute sous-performance par rapport à la valeur des actions à la date de l'investissement ou du dernier versement d'une commission de performance doit être récupérée avant de pouvoir exiger une nouvelle commission de performance. En 2015, la commission de performance s'élevait à 0,00 % de la VNI de la Catégorie.
Commission de conversion	5 %

Le Fonds s'efforcera de couvrir le risque de change des Catégories non libellées en euro. Il n'y a aucune garantie que la couverture fonctionnera.

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts de gestion du Fonds, y compris ses coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des montants maximum. Dans certains cas, vous pourrez payer moins – veuillez consulter votre conseiller financier pour en savoir plus à ce sujet. À l'heure actuelle, les Administrateurs n'envisagent pas de prélever de frais de sortie, cependant il s'agit là d'une décision qui leur incombe et qui peut évoluer.

Le montant des frais courants indiqués se fonde sur les frais de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut les Commissions de performance (telles que décrites ci-dessous) et les frais de transaction de portefeuille, sauf dans le cas de frais d'entrée/sortie payés par le Fonds lors de l'achat ou de la vente d'actions d'autres fonds.

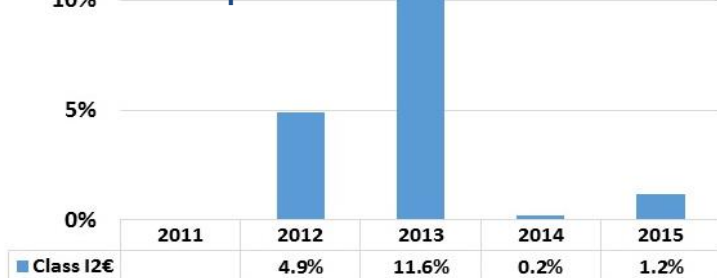
Les Administrateurs sont habilités à percevoir des frais de conversion allant jusqu'à 5 % de la VNI par action qui sera émise dans le compartiment de la Société dans laquelle la conversion a été demandée.

Pour de plus amples informations sur les frais et les commissions, veuillez vous reporter aux sections « Frais et dépenses » du supplément du Fonds et du prospectus, disponibles sur le site www.cheynecapital.com, ou sur simple demande auprès de Cheyne Capital Investor Relations à l'adresse IR@cheynecapital.com ou par téléphone au +44 (0) 207 968 7380.

Frais du Fonds

15%

Performance passée



La performance historique du Fonds ne constitue pas une indication fiable des performances futures du Fonds. Ces résultats reflètent la performance continue des actions de la Catégorie I2 (€), pour chaque année civile complète pendant laquelle des actions ont été vendues, après déduction de toutes les commissions et en euros. Ils n'incluent pas les frais d'entrée ou de sortie éventuels. Le Fonds a été agréé en septembre 2009 et a commencé à émettre des actions de Catégorie I2 € en décembre 2011.

Informations pratiques

- Ces Informations clés pour l'investisseur sont représentatives des autres catégories d'actions du Fonds suivantes: la catégorie I1 (US\$) ; la catégorie I3 (€) et la catégorie I4 (CHF). En ce qui concerne les commissions de performance ci-dessus, la devise de la catégorie d'actions détermine la devise de l'Interbank Offered Rate à 3 mois utilisé comme seuil.
- Le dépositaire du Fonds est Citibank Depository Services Ireland Limited.
- Le Gestionnaire d'Investissements du Fonds est Cheyne Capital Management (UK) LLP, qui est réglementé par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni.
- Le Fonds est un compartiment de Cheyne Select UCITS Fund plc (la « Société »), une société d'investissement à capital variable à responsabilité séparée entre les compartiments. Cela signifie que les actifs du Fonds, y compris votre investissement, ne peuvent être utilisés pour payer les dettes d'autres compartiments de la Société.
- De plus amples informations sur le Fonds, y compris les cours des actions les plus récents, le prospectus actuel de la Société et le dernier supplément du Fonds, ainsi que des informations sur d'autres catégories d'actions du Fonds et des compartiments de la Société sont disponibles à l'adresse www.cheynecapital.com ; d'autres informations, y compris les rapports et les comptes de la Société (dont le Fonds), sont disponibles auprès de Cheyne Capital Investor Relations à l'adresse IR@cheynecapital.com ou par téléphone au +44 (0) 207 968-7380. Tous les documents sont disponibles en anglais sans frais.
- Le Fonds est soumis à la législation fiscale irlandaise, ce qui peut avoir un impact sur votre situation fiscale personnelle en tant qu'investisseur dans le Fonds. Les investisseurs devront consulter leurs propres conseillers financiers avant d'investir dans le Fonds.
- Les investisseurs pourront échanger ces actions contre des actions d'une autre catégorie d'actions du Fonds ou contre des actions d'un autre compartiment de Cheyne Select UCITS Fund plc en soumettant le formulaire d'échange approprié à l'Agent Administratif, GlobeOp Financial Services (Ireland) Limited. Pour en savoir plus sur les échanges, veuillez consulter la section intitulée « Conversion d'actions » du prospectus. Des frais d'échange peuvent s'appliquer.
- La responsabilité de la Société ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Ce Fonds est agréé en Irlande et réglementé par la Banque centrale d'Irlande.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au lundi 14 mars 2016.